

N° de l'article: 28-300  
Date d'édition: 21.10.2021  
Version: 61.70

Sperr- u.Isoliergrund HS  
Date d'exécution: 20.05.2021  
Date d'émission: 20.05.2021

FR  
Page 1 / 10

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

N° de l'article (producteur/fournisseur): 28-300  
Nom commercial du produit/désignation: Sperr- u.Isoliergrund HS  
weiß  
matt

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes:

Peinture / Vernis

#### Usages déconseillés:

Conscient de toute autre information

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

P.A. Jansen GmbH u. Co., KG

Hochstadenstraße 22

D-53474 Bad Neuenahr-Ahrweiler

Téléphone: +49 2641 3897-0

Télécopie: +49 2641 3897-28

Homepage: www.jansen.de

#### Service responsable de l'information:

Laboratoire

E-mail (personne compétente)

sicherheitsdatenblatt@jansen.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

+49 2641 3897-51

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Flam. Liq. 2 / H225

Matières liquides inflammables

Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 / H319

Lésions oculaires graves/irritation  
oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Pictogrammes des risques



**Danger**

#### Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P264

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P370 + P378

En cas d'incendie: Utiliser poudre d'extinction ou sable pour l'extinction.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

#### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Aucune donnée disponible

N° de l'article: 28-300  
Date d'édition: 21.10.2021  
Version: 61.70

Sperr- u.Isoliergrund HS  
Date d'exécution: 20.05.2021  
Date d'émission: 20.05.2021

FR  
Page 2 / 10

#### Informations supplémentaires sur les dangers

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Description Primaire isolant contenant un Solvant

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification: // Remarque	pds %
200-578-6 64-17-5 603-002-00-5	01-2119457610-43 Ethanol Eye Irrit. 2 H319 / Flam. Liq. 2 H225	20 - 25
236-675-5 13463-67-7 022-006-00-2	01-2119489379-17 dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] Carc. 2 H351	15 - 20
238-878-4 14808-60-7	Quartz (SiO <sub>2</sub> ) Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).	12,5 - 15

#### Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

##### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

##### Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

##### Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

##### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

##### Moyens d'extinction inappropriés

N° de l'article: 28-300  
Date d'édition: 21.10.2021  
Version: 61.70

Sperr- u. Isoliergrund HS  
Date d'exécution: 20.05.2021  
Date d'émission: 20.05.2021

FR  
Page 3 / 10

jet d'eau de forte puissance

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Précautions de manipulation**

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

**Indications diverses**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

**Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

**Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 5 °C à 30 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail**

Ethanol

\*

N° de l'article: 28-300  
Date d'édition: 21.10.2021  
Version: 61.70

Sperr- u. Isoliergrund HS  
Date d'exécution: 20.05.2021  
Date d'émission: 20.05.2021

FR  
Page 4 / 10

Numéro d'identification UE 603-002-00-5 / N°CE 200-578-6 / n°CAS 64-17-5

VLA, VME: 1900 mg/m<sup>3</sup>; 1000 ppm

VLA, VLE: 9500 mg/m<sup>3</sup>; 5000 ppm

dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

Numéro d'identification UE 022-006-00-2 / N°CE 236-675-5 / n°CAS 13463-67-7

VLA, VME: 10 mg/m<sup>3</sup>

Quartz (SiO<sub>2</sub>)

N°CE 238-878-4 / n°CAS 14808-60-7

VRC, VME: 0,1 mg/m<sup>3</sup>

Remarque: (fraction respirable)

#### Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

#### DNEL:

Ethanol

Numéro d'identification UE 603-002-00-5 / N°CE 200-578-6 / n°CAS 64-17-5

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 343 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 1900 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 950 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 87 mg/kg

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 206 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Consommateur: 950 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 114 mg/m<sup>3</sup>

dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

Numéro d'identification UE 022-006-00-2 / N°CE 236-675-5 / n°CAS 13463-67-7

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 10 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 700 mg/kg

#### PNEC:

Ethanol

Numéro d'identification UE 603-002-00-5 / N°CE 200-578-6 / n°CAS 64-17-5

PNEC eaux, eau douce: 0,96 mg/L

PNEC eaux, eau de mer: 0,79 mg/L

PNEC eaux, libération périodique: 2,75 mg/L

PNEC sédiment, eau douce: 3,6 mg/kg

PNEC sédiment, eau de mer: 2,9 mg/kg

PNEC, terre: 0,63 mg/kg

PNEC station d'épuration (STP): 580 mg/L

PNEC Intoxication secondaire: 0,72 mg/kg

dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

Numéro d'identification UE 022-006-00-2 / N°CE 236-675-5 / n°CAS 13463-67-7

PNEC eaux, eau douce: 0,184 mg/L

PNEC eaux, eau de mer: 0,0184 mg/L

PNEC eaux, libération périodique: 0,193 mg/L

PNEC sédiment, eau douce: 1000 mg/kg

PNEC sédiment, eau de mer: 100 mg/kg

PNEC, terre: 100 mg/kg

PNEC station d'épuration (STP): 100 mg/L

## 8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### Protection individuelle

##### Protection respiratoire

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le

N° de l'article: 28-300  
Date d'édition: 21.10.2021  
Version: 61.70

Sperr- u. Isoliergrund HS  
Date d'exécution: 20.05.2021  
Date d'émission: 20.05.2021

FR  
Page 5 / 10

numéro de contrôle à quatre chiffres. Respecter les limites de port indiquées par le fabricant. Modèles de protection respiratoire recommandés : Dans des endroits mal ventilés et pendant la méthode de pulvérisation Protection respiratoire nécessaire. être masque air alimenté, ou pendant de courtes périodes de travail, filtre combiné A2-P2.

#### **Protection des mains**

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

#### **Protection yeux/visage**

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

#### **Protection corporelle**

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

#### **Mesures de protection**

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

##### **Aspect:**

**État physique:**

**Liquide**

**Aspect:**

**Liquide**

**Couleur:**

**blanc**

**Odeur:**

**caractéristique**

**Seuil olfactif:**

**Aucune donnée disponible**

**pH à 20 °C:**

**Aucune donnée disponible**

**Point de fusion/point de congélation:**

**-114 °C**

Source: Ethanol

**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:**

**78 °C**

Source: Ethanol

**Point éclair:**

**11 °C**

Méthode: EN ISO 1523

**Taux d'évaporation:**

**Aucune donnée disponible**

**inflammabilité**

**Temps de combustion:**

**Aucune donnée disponible**

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:**

**Limite inférieure d'explosivité:**

**3,5 Vol-%**

Méthode: Référence bibliographique

Source: Ethanol

**Limite supérieure d'explosivité:**

**15 Vol-%**

Méthode: Référence bibliographique

Source: Ethanol

**Pression de vapeur à 20 °C:**

**57 mbar**

Source: Ethanol

**Densité de la vapeur:**

**Aucune donnée disponible**

**Densité relative:**

**Densité à 20 °C:**

**1,39 g/cm<sup>3</sup>**

Méthode: DIN 53217

**solubilité(s):**

**Solubilité dans l'eau à 20 °C:**

**partiellement soluble**

N° de l'article: 28-300  
Date d'édition: 21.10.2021  
Version: 61.70

Sperr- u. Isoliergrund HS  
Date d'exécution: 20.05.2021  
Date d'émission: 20.05.2021

FR  
Page 6 / 10

<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	<b>voir rubrique 12</b>
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	<b>425 °C</b> Source: Ethanol
<b>Température de décomposition:</b>	<b>Aucune donnée disponible</b>
<b>Viscosité à °C:</b>	<b>leicht thixotrop</b>
<b>Viscosité, cinématique à 20 °C::</b>	<b>&gt; 20,5 mm²/s</b>
<b>Propriétés explosives:</b>	<b>Aucune donnée disponible</b>
<b>Propriétés comburantes:</b>	<b>Aucune donnée disponible</b>

#### 9.2. Autres informations

<b>Teneur en corps solides:</b>	<b>75 pds %</b>
<b>teneur en solvant:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	<b>25 pds %</b>
<b>Eau:</b>	<b>0 pds %</b>

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

#### 10.4. Conditions à éviter

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

#### 10.5. Matières incompatibles

non applicable

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Acide silicique, sel d'aluminium sodium  
par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg  
Méthode: OCDE 401  
dermique, DL50, Lapin: > 5000 mg/kg

Ethanol

par voie orale, DL50, Rat: 10470 mg/kg  
dermique, DL50, Lapin: > 2000 mg/kg  
par inhalation (vapeurs), LC50, Souris: > 20 mg/L (4 h)

dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

par voie orale, DL50, Rat: > 5000 mg/kg  
Méthode: OCDE 425  
dermique, DL50, Lapin: > 2000 mg/kg  
par inhalation (poussières et fumigènes), LC50, Rat 3,43 - 5,09 mg/L (4 h)  
Méthode: OCDE 403

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Ethanol

Peau (4 h)

N° de l'article: 28-300  
Date d'édition: 21.10.2021  
Version: 61.70

Sperr- u. Isoliergrund HS  
Date d'exécution: 20.05.2021  
Date d'émission: 20.05.2021

FR  
Page 7 / 10

légèrement irritant.  
yeux  
Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

#### **Evaluation résumée des propriétés CMR**

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

#### **Remarque**

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **12.1. Toxicité**

Acide silicique, sel d'aluminium sodium

Toxicité pour le poisson, LC50, Danio rerio: > 10000 mg/L (96 h)

Méthode: OCDE 203

toxicité bactérielle, EC10, Pseudomonas putida: 330 mg/L (16 h)

Méthode: DIN 38412 / partie 8

Toxicité pour les algues, IC50, Scenedesmus subspicatus: > 10000 mg/L (72 h)

Ethanol

Toxicité pour le poisson, LC50, Leuciscus idus (aunée dorée): 8140 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna: > 10000 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, EC50, Chlorella vulgaris: 275 mg/L (72 h)

dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

Toxicité pour le poisson, LC50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 100 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, LC50, Daphnia magna: > 100 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, EC50, Pseudokirchneriella subcapitata: 16 mg/L (72 h)

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Absence de données toxicologiques.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Absence de données toxicologiques.

#### **Facteur de bioconcentration (FBC)**

dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]

Facteur de bioconcentration (FBC), Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 19 - 352

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Absence de données toxicologiques.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

N° de l'article: 28-300  
Date d'édition: 21.10.2021  
Version: 61.70

Sperr- u. Isoliergrund HS  
Date d'exécution: 20.05.2021  
Date d'émission: 20.05.2021

FR  
Page 8 / 10

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination appropriée / Produit**  
**Recommandation**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

**Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED**

080111\* Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

\*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

**Élimination appropriée / Emballage**  
**Recommandation**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1. Numéro ONU**

UN 1263

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Transport par voie terrestre (ADR/RID):

Transport maritime (IMDG):

PAINT

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR):

Paint

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

3

**14.4. Groupe d'emballage**

Transport par voie terrestre (ADR/RID):

III

pour les unités > 450 litres:

II

Transport maritime (IMDG):

III

pour les unités > 450 litres

II

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR):

III

pour les unités > 30 litres:

II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Aucune donnée disponible

Polluant marin

Aucune donnée disponible

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

**Indications diverses**

**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

code de restriction en tunnel

E

pour les unités > 450 litres:

D/E

**Transport maritime (IMDG)**

Numéro EmS

F-E, S-E

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**



N° de l'article: 28-300  
 Date d'édition: 21.10.2021  
 Version: 61.70

Sperr- u. Isoliergrund HS  
 Date d'exécution: 20.05.2021  
 Date d'émission: 20.05.2021

FR  
 Page 9 / 10

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations EU**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]**

Catégorie: P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité 1: 5000 t / Quantité 2: 50000 t

**Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures**

catégorie de produits COV: (Cat. A/g) ; valeur limite de COV: 350 g/l

Teneur maximale en COV du produit prêt à l'emploi (g/L): 350

**Directives nationales**

**Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:**

N°CE n°CAS	Désignation	Numéro d'enregistrement REACH
200-578-6 64-17-5	Ethanol	01-2119457610-43
236-675-5 13463-67-7	dioxyde de titane [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	01-2119489379-17

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte intégral de la classification suivant la section 3:**

Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Flam. Liq. 2 / H225	Matières liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Carc. 2 / H351	Cancerogénité	L'inhalation est supposée être cancérogène.

**Procédure de classification**

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]		
Flam. Liq. 2	Matières liquides inflammables	D'après les données d'essais.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul.

**Abréviations et acronymes**

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route	
LEP	Limite d'exposition professionnelle	
VLB	Valeur limite biologique	
CAS	Service des résumés chimiques	
CLP	Classification, étiquetage et emballage	
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction	
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)	
DNEL	Dose dérivée sans effet	
EAKV	European Waste Catalogue	
EC	Concentration efficace	
CE	Communauté européenne	
EN	Norme européenne	
IATA-DGR	Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses	
IBC Code	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac	
ICAO-TI	Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses	
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses	
ISO	L'Organisation internationale de normalisation	
LC	Concentration létale	

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**  
**conforme Règlement (CE) 2015/830**



N° de l'article: 28-300  
Date d'édition 21.10.2021  
Version 61.70

Sperr- u.Isoliergrund HS  
Date d'exécution 20.05.2021  
Date d'émission 20.05.2021

FR  
Page 10 / 10

---

LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
COV	Composés organiques volatils
vPvB	très persistantes et très bioaccumulables

**Sources de données:**

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

**Indications diverses**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux . Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente